COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du mercredi 29 avril 2026 à 18h15

Présidence : Monsieur Patrice VERGRIETE
Secrétaire de Séance : Madame Emma FORNARO
Nombre de conseillers en exercice : 61
Date de convocation de séance : 23 avril 2026

Urbanisme réglementaire

PLUiHD - Approbation de droit commun de la modification n° 3.

Monsieur Pierre DESMADRILLE

Expose aux membres du Conseil que, par arrêté n° 2025-15 en date du 25 avril 2025, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) a engagé la procédure de modification de droit commun n° 3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat Déplacements (PLUiHD).

Par délibération en date du 06 novembre 2025 le Conseil de Communauté a décidé de suivre l'avis favorable de la MRAE rendu le 30 septembre 2025 décidant de ne pas soumettre la procédure de modification de droit commun n° 3 du PLUi HD à évaluation environnementale.

Par arrêté n° 2025-55 en date du 19 décembre 2025, le Président de la CUD a fixé les modalités de l'enquête publique nécessaire au projet qui s'est déroulée du 12 janvier 2026 au 26 janvier 2026 inclus.

Le dossier d'enquête publique a été mis à disposition :

- Sur le site internet dédié de la Communauté Urbaine de Dunkerque (www.communaute-urbaine-dunkerque.fr),

- Sur le site dédié (registre dématérialisé) à l'adresse suivante : https://participation.proxiterritoires.fr/modification3-plui-hd

- Dans les communes concernées par les modifications (registres papier) pendant la durée de l'enquête ainsi que lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur dans les communes de BOURBOURG, BRAY-DUNES, CAPPELLE-LA-GRANDE, COUDEKERQUE-BRANCHE, DUNKERQUE (au siège de la CUD), CRAYWICK, GHYVELDE, GRANDE-SYNTHE, GRAVELINES, LOON-PLAGE et TETEGHEM – COUDEKERQUE-VILLAGE.

Le 19 février 2026, le commissaire-enquêteur a rendu son rapport et émis un avis favorable sans réserve.

Considérant que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, figurant en annexe, ne remettent pas en cause le projet tel qu'envisagé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29.

Vu le Code de l'Urbanisme notamment ses articles L 153-36 et suivants qui régissent la procédure de modification du plan local d'urbanisme.

Vu l'arrêté du 25 avril 2025 décidant d'engager la procédure de modification de droit commun du PLUIHD.

Vu l'avis conforme de la MRAE en date du 30 septembre 2025.

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

Vu l'avis de la commission "Transition".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification de droit commun n° 3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat-Déplacements.

La présente délibération sera transmise à l'autorité administrative compétente de l'Etat et affichée pendant un mois au siège de la Communauté Urbaine de Dunkerque ainsi que dans toutes les mairies des communes membres de la CUD. Elle fera l'objet d'une insertion dans un journal diffusé dans le département.

Le PLUIHD modifié sera mis à disposition au siège de la CUD. Il sera également consultable sur le site internet de la Communauté Urbaine de Dunkerque et le Géoportail de l'Etat.

Fait et délibéré à Dunkerque, le 29 avril 2026

Transmise en Sous-Préfecture le 21/05/2026

Publiée le 02/06/2026

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation

Signé électroniquement le 30/04/2026
Antoine OLIVEZ

Directeur général ressources

Présents :

Monsieur Patrice VERGRIETE, **Président**

Mme Martine ARLABOSSE, Mme Christine DECODTS, Mme Elodie GARREAU, **Vice-Présidentes**

M. David BAILLEUL, M. Christophe CLAEYS, M. Arnaud DECLUNDER, M. Eric GENS, M. Julien GOKEL, M. Jean-François MONTAGNE, M. Michel PESCH, M. Eric ROMMEL, M. Olivier RYCKEBUSCH, **Vice-Présidents**

Mme Marjorie ELOY, Mme Leïla NAIDJI, Mme Fatima SEGHIR, **Conseillères Communautaires Déléguées**

M. Romain AGEZ, M. Grégory BARTHOLOMEUS, M. Jérémy BECK, M. Paul CHRISTOPHE, M. Pierre DESMADRILLE, M. Davy LEMAIRE, M. Laurent NOTEBAERT, M. Anthony RAES, M. Jean-Pierre VANDAELE, M. Frédéric VANHILLE, **Conseillers Communautaires Délégués**

Mme Sophie AGNERAY, Mme Marie BEBIN, Mme Marjolaine BRUNET, Mme Fabienne CASTEL, Mme Pierrette CUVELIER, Mme Aurore DEVOS , Mme Claudine DUCELLIER, Mme Régine FERMON, Mme Emma FORNARO, Mme Caroline HOOGSTOEL, Mme Patricia LESCIEUX, Mme Maude ODOU, Mme Catherine SERET, Mme Anne THOREL, Mme Virginie VARLET, **Conseillères Communautaires**

M. Pierre AVERLANT, M. Martial BEYAERT, M. Eric BOCQUILLON, M. Laurent BOSQUET, M. Géry CHAMPAGNE, M. Emmanuel DESTEIRDT, M. Eric DUBOIS, M. Yohann DUVAL, M. Franck GONSSE, M. Yann LANDKOCZ, M. Adrien NAVE, M. Charles NEUQUELMAN, M. Laurent SCHOUTTEET, M. Julien VANLICHTERVELDE, **Conseillers Communautaires**

Absent(s) ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont remis pouvoir : Mme Barbara BAILLEUL-ROCHART à M. David BAILLEUL, M. Rémy BECUWE à Mme Marjorie ELOY, Mme Sonia BEN MANSOUR à Mme Fatima SEGHIR, M. Didier BYKOFF à Mme Patricia LESCIEUX, Mme Delphine CASTELLI à Mme Leïla NAIDJI, M. Bertrand RINGOT à M. Julien GOKEL.